

WCC-2016-Rec-097-FR

Plan d'action pour assurer la résilience climatique de la région du Pacifique

RECONNAISSANT que la région du Pacifique, y compris les îles et les zones continentales, constitue une région à part, partageant des défis et des opportunités semblables du point de vue environnemental, social, économique et culturel ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION que le changement climatique menace les moyens d'existence des États insulaires du Pacifique ainsi que de nombreuses communautés côtières d'Amérique, d'Asie et d'Australie ;

AYANT CONNAISSANCE des Déclarations sur le changement climatique prononcées par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, à savoir : la Déclaration de Niue sur le changement climatique en 2008, la Déclaration de Majuro pour un leadership dans le domaine du climat en 2013 et la Déclaration des dirigeants du Forum des îles du Pacifique sur l'action contre le changement climatique en 2015 ;

AYANT ÉGALEMENT CONNAISSANCE du « Cadre d'action contre le changement climatique des îles du Pacifique 2006-2015 » (PIFACC) et du projet de « Stratégie pour un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique » (SRDP) ;

RECONNAISSANT la tradition de navigation des cultures des îles du Pacifique, que le voyage autour du monde de la Polynesian Voyaging Society a démontrée au monde entier, ainsi que les liens qui unissent les êtres humains à travers l'océan Pacifique, le plus grand océan de la planète ;

RECONNAISSANT AUSSI le rôle important que jouent des organisations et instances telles que le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (FIP) et la plateforme d'action des petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que leurs initiatives respectives, pour encourager, au niveau régional, la coopération et l'action en matière de changement climatique ;

PRENANT NOTE du « scénario de SAMOA » pour des « modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement » (SIDS Accelerated Modalities of Action - SAMOA) ;

NOTANT que le Congrès mondial de la nature offre une occasion aux pays de la région du Pacifique de décider de travailler ensemble pour améliorer les efforts de résilience climatique du Pacifique afin de lutter contre des menaces communes telles que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification de l'océan, la pollution, le déplacement des cultures autochtones, l'appauvrissement de la biodiversité, la surpêche et les catastrophes naturelles ; et

CONSCIENT que le Congrès mondial de la nature peut devenir un grand forum mondial unissant les communautés du Pacifique et les engageant à examiner un modèle d'accord sur la résilience climatique pour la région du Pacifique lors de manifestations futures telles que le Sommet des océans des Nations Unies 2017 qui sera axé sur les actions à prendre d'ici à 2030 concernant l'Objectif de développement durable 14 (ODD 14 – l'« Objectif océan ») ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. INVITE les Membres des îles du Pacifique à élaborer un plan d'action pour la résilience climatique de la région du Pacifique comme contribution à l'application de l'Accord de Paris conclu à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP21 – Paris, 2015) pour affronter le changement climatique dans la région du Pacifique.

2. ENCOURAGE les Membres des îles du Pacifique de recourir à l'ODD 14, pour « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du

développement durable », à l'ODD 13 pour « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » et à d'autres cibles des ODD relatives aux changements climatiques, comme base de l'élaboration d'un plan d'action pour la résilience climatique de la région du Pacifique.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion (et l'amendement) pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.